

DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 9 juillet 2014, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro :

- 1877-81, rue Ontario Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment mixte d'une hauteur de 3 étages, d'usage commercial au rez-de-chaussée, et résidentiel aux étages;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 3 juillet 2014, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 23 juin 2014

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement